

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 1^{er} avril 2025

PROCES VERBAL

Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

Étaient présents : M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, M. BOSSAERT Renaud, Mmes JOSSO Gorete, PAGLIA Olympe, ERCAN Meryam, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, M. LAROCHE Sébastien, Mme GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

Mme Michèle ROTH
mandataire Mme Marie-Pierre LEROY

M. Jean-Pierre TRIAULAIRE
mandataire M. André MAITROT

M. Sébastien GROSJEAN
mandataire M. Emmanuel LIMA

Était absent :

M. Cédric NOEL

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Meryam ERCAN.
Y a-t-il des oppositions ?
Je vous remercie.

Nous devons adopter le PV du précédent Conseil municipal qui s'est tenu le 28 janvier.
Avez-vous des remarques ou des questions par rapport à ce PV ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le prochain Conseil se tiendra le 13 mai et le suivant aura lieu le 24 juin.

BUDGET PRIMITIF 2025 – FICHE DE CALCUL – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2024

(Lecture du rapport par Madame Catherine LEDOUBLE)

**Vote : 27 voix pour
5 abstentions (MMES ROGE, GARET, MM.
CORNEVIN, LAROCHE et BALLANFAT)**

TAUX D'IMPOSITION 2025 – TAXES DIRECTES LOCALES

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

BUDGET PRIMITIF 2025

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Madame Patricia ROGE

Dans les dépenses de fonctionnement, vous notez que les obligations imposées par la CAF font une augmentation de 47 000 €. Il est dommage que dans la partie recette, on ne visualise jamais clairement les rentrées engendrées par la participation de la CAF dont le bonus CTG. Ça serait intéressant peut être d'avoir un tableau avec une vision globale de toutes les sommes que la CAF nous donne sur l'ensemble des services. J'imagine que c'est une très grosse somme.

Pour les prestations de services, vous nous dites que vous restez prudente, parce qu'elles viennent d'être transmises. C'est un peu surprenant vu que le mode de calcul appliqué est toujours relativement le même et on peut mettre normalement une somme en face.

Concernant la petite-enfance, vous nous informez d'une diminution de la demande d'accueil donc du coup, la baisse de la PSU à venir. Vous avez les raisons de cette baisse ? Nous n'en avons pas parlé en commission, donc je n'ai pas pu poser la question.

Concernant les classes de découverte, sur les hausses de tarifs, je me pose la question de la réglementation qui nous fait augmenter les équipes d'animations par deux. Je ne suis pas contre, mais je ne savais pas que cette réglementation avait changé, si vous pouvez me renseigner.

Il serait bien d'avoir le coût global de la vidéosurveillance. Là, c'est dispatché un petit peu partout au fil des services et comme pour la CAF, on n'a pas de notion globale.

Dans les dépenses d'investissement, j'ai une question de curiosité. Il y a 500 € pour un logiciel de vote électronique pour les écoles, je voulais savoir ce que c'est. Ainsi que pour la cuisine de la rue de la Paix.

Ce qui ressort de ce document, c'est qu'on ne voit pas de vision politique globale pour la commune. On a l'impression d'un petit peu de saupoudrage, un peu de vert par ci, un peu de social par-là, mais jamais de réelles orientations politiques. Juste des petites modifications par-ci, par-là pour répondre aux besoins immédiats, mais sans vision.

On a l'impression qu'on ne se pose jamais la question du pourquoi, on fait des choses sans réflexion de fond. Alors, c'est peut-être l'impression que nous on a dans les commissions, mais on ne voit pas vraiment les questions de fond.

J'avais soulevé pour exemple, la gratuité des bus au CCAS, en disant que si l'objectif effectivement c'était l'aide aux familles, alors oui, ça avait ça place au CCAS. Mais dans ces cas-là, pourquoi on ne fait pas une aide pour toutes les familles qui en ont besoin financièrement.

Madame le Maire

Tout d'abord pour la CAF, le plus simple, ça serait qu'on vous prépare un petit tableau récapitulatif parce que là, je n'ai pas les éléments avec moi mais on pourra vous fournir tout cela.

Vous avez évoqué la diminution d'accueil dans le service petite enfance et donc la diminution de la PSU, ce n'est pas lié à la diminution du nombre d'enfant, mais aux nombres d'heures de présence par enfant.

Vous savez qu'on a un travail à faire sur nos règlements intérieurs, donc peut-être qu'il faudrait prendre cette notion là en compte pour voir si c'est possible de modifier les plages d'accueil. Il y a une réflexion à mener là-dessus.

Ensuite, pour les classes de neige. La modification de la réglementation d'encadrement, je ne l'ai pas sous coude, mais on essaiera de vous fournir ça pour la prochaine commission scolaire.

Le coût global de la vidéo protection, de mémoire, nous avons fait un appel d'offres avec un marché qui avait été étalé sur plusieurs années. On a vu ça dans un conseil précédent, je n'ai plus le volume en tête mais de la même manière, on peut vous sortir le tableau avec la répartition année par année. De toute façon c'est quelque chose qui va être remis sur la table bientôt, puisqu'il va être à renouveler notre marché, donc on va le retravailler bientôt.

Ensuite, le logiciel pour le vote électronique dans les écoles, cela concerne les élections de parents

d'élèves. Il s'avère que c'est assez compliqué à organiser pour les écoles. Il y a également un meilleur taux de participation quand on le fait de manière dématérialisée.

Il y a des gens qui ne viennent pas voter tout simplement, donc l'idée c'est d'augmenter la participation et de simplifier les choses pour les directeurs des écoles et pour les parents d'élèves qui tiennent les bureaux de vote. Quelquefois ils passent tout un après-midi à attendre que quelqu'un vienne et personne ne vient.

Ensuite, la cuisine de la maison de la rue de la Paix. Je ne sais pas si vous vous rappelez que nous avons fait l'acquisition de la maison qui était voisine du complexe sportif. L'idée, c'est de la mettre à la disposition d'un gardien. C'est une maison des années 60, qui est complètement dans son jus donc qui nécessite au moins du côté de la cuisine, une petite remise au goût du jour. Vous noterez que la somme est assez modeste.

Ensuite, vous nous reprochez de ne pas avoir de vision politique du côté des investissements. Ils ont été répartis selon 5 axes qui sont les axes que nous avons définis, alors ce ne sont peut-être pas les vôtres, mais ce sont ceux qui ont été définis par la majorité. Je regrette un peu que ça n'ait pas été assez lisible, peut être que j'ai mal présenté, j'essaierai de le formuler différemment l'année prochaine, si on vote le budget avant les élections, je ne sais pas encore, je ne me suis pas posée la question.

Pour le reste que vous avez illustré avec le bus gratuit, cela relève de l'analyse que nous avons faite sur les besoins sociaux en début de mandat. Ça faisait partie des options qui avaient été retenues, qui s'inscrivaient en direction de la jeunesse. Il y avait d'autres actions qui ont été retenues. Je pense que les choix politiques ont été faits à ce moment-là.

Alors je sais que vous aimeriez bien qu'on en discute davantage, mais néanmoins les choix ont été fait à ce moment-là.

J'ai essayé de répondre à peu près à tous les points. Ai-je oublié quelque chose ?

Madame Patricia ROGE

Non pas vraiment. Je reviens sur le fait que souvent, on a cette impression, peut être de notre côté comme vous le dites, qu'il n'y a pas de remise en question. Les choses évoluent, changent, et on ne se pose pas la question de pourquoi on fait les choses.

C'est cette sensation que ça peut donner dans certaines commissions, dans des endroits où l'on passe ou à la lecture du budget. Il y a les objectifs mais on ne voit pas quelque chose qui se dessine.

On parle d'infrastructures mais ce ne sont pas des services pour moi, il faut mettre les services dedans, ce qui est encore autre chose.

Alors, c'est peut-être parce qu'on n'a pas la même vision politique, c'est tout à fait juste mais c'est l'impression qu'on ressent.

Madame le Maire

Nous avons lors des précédentes élections, pris un certain nombre d'engagements avec différents axes de travail, nous avons travaillé sur ces axes-là. Nous nous efforçons de tenir nos engagements et de mener les projets à terme avant de changer de cap. C'est vrai que peut-être que vous trouvez qu'on ne s'adapte pas assez vite mais on essaie déjà de garder le cap jusqu'au bout pour tenir nos engagements.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

On ne vous reproche pas de garder le cap, c'est votre cap. En tous les cas, moi j'ai toujours la volonté de motiver les raisons pour lesquelles on ne vote pas pour le budget.

Il y a quand même des raisons fondamentales, notamment là, vous faites référence au contexte géopolitique et à la stagnation des recettes pour en appeler à la prudence budgétaire. On peut certes effectivement déplorer cette situation, mais on ne peut que constater que, stagnation des recettes ou pas, contexte géopolitique inquiétant ou pas, vos choix budgétaires et politiques demeurent identiques.

Vous déplorez cette année de ne pas dégager d'autofinancement, mais cela n'a pas toujours été le cas, puisque 2 millions en 2024, 1,7 millions en 2023, 4,5 millions en 2022, 3,7 millions en 2021.

Certes, le taux d'imposition n'a pas augmenté, mais il est suffisamment haut pour générer du fait de l'augmentation des bases des recettes fiscales sur le foncier bâti qui sont passées de 7,5 en 2020 à près de 9,2 millions d'euros dans le budget que vous nous présentez aujourd'hui, soit un cumul de recettes de 2 millions d'euros de plus en 5 ans, ça laisse quand même du grain à moudre. Vous avez utilisé ces marges de manœuvre systématiquement pour l'investissement, comme vous nous le précisez d'ailleurs dans le rapport puisqu'il n'y a pas eu de prêt depuis 2019.

Mais alors qu'il aurait été souhaitable de recourir un peu plus à l'emprunt d'autant que les taux d'intérêt étaient très bas pendant un certain nombre d'années, ce qui vous aurait dégagé des possibilités nouvelles pour répondre positivement aux attentes des dryates et des dryats et là pour le coup, nous avons un certain nombre d'idées bien précises sur

ce qu'il faudrait faire. On en avait déjà avancé quelques-unes dans le projet, mais bon, comme vous l'avez dit, vous avez gagné, vous avez mis en place votre projet, on accepte évidemment le résultat. On ne va pas remettre en cause la fin du mandat.

Mais vous comprendrez bien que nous, on est toujours sur le projet qu'on avait et qui a reçu quand même près de 36 % de votes favorables des électeurs dryats.

Je pense que c'est certainement le dernier budget du mandat à moins qu'il y ait une petite rallonge, ça m'étonnerait. Mais en fait, chacun est resté sur ses fondamentaux, même si vous avez esquissé un geste sur une de nos propositions importantes, qui était l'accès libre pour le bus pour la jeunesse dryate. La démonstration est faite en tout cas, qu'il y avait de l'attente en ce sens, puisqu'aujourd'hui tous les jeunes veulent absolument leur carte de bus donc quelque part on a raison d'aller dans ce sens, même si nous regrettons que cela ne fonctionne pas durant les vacances scolaires, ça coûterait 25 000 € de plus et ça répondrait vraiment à une attente de la jeunesse.

Nous regrettons aussi très fortement que la majorité de Troyes Champagne Métropole continue de rejeter cette proposition à l'échelle de l'agglomération. Si ça marche à Saint-André, ça veut dire que c'est quelque chose qui est attendu au niveau de l'agglomération et pour le coup, là on a pris vraiment beaucoup d'années de retard et je le déplore fortement.

Cependant, concernant la ZAC d'Echenilly, nous persistons à dire que vous auriez dû reconsidérer le projet à la lumière des enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Or, vous êtes restée rivée sur le projet initial d'urbanisation de 50 ha de terres agricoles et vous allez donc urbaniser les 24 ha de terres qu'il reste encore alors que le plan d'aménagement durable intègre le fait qu'il ne reste que 4 ha à urbaniser.

Vous aviez parfaitement le droit de le faire, mais quand même sur le fond, c'est la grande différence qu'il y a, je pense, avec nous, c'est qu'on a vraiment pris conscience qu'il y avait des enjeux écologiques très importants et que chaque commune, chaque collectivité doit faire sa part de travail et je pense qu'à ce niveau-là, on n'est pas au niveau.

Pour terminer, au regard de cette urbanisation à outrance d'Echenilly qui va se poursuivre, l'enveloppe de 35 000 € réservée à la plantation d'arbres et à la création d'espaces verts que vous venez de nous annoncer apparaît peu alors qu'on va continuer à urbaniser à outrance. Voilà un peu les désaccords de fond que l'on peut avoir, c'est aussi une des raisons pour lesquelles on ne votera pas ce budget.

Madame le Maire

Merci Monsieur CORNEVIN. Oui, on n'a pas tout à fait la même vision des choses sur un certain nombre de point, ça on le sait tous les deux.

Par contre, sur la manière de répartir l'urbanisation, on a à Saint-André, un centre-ville qui est extrêmement dense avec des îlots de chaleur qui sont importants et l'idée de la proposition qui vous est faite, c'est bien d'améliorer cette situation-là sur le centre-ville.

Forcément, si on ne densifie pas en centre-ville, si on veut créer des logements, il n'y a pas d'autres solutions que d'aller les mettre sur la zone qui était déjà prévue pour être urbanisée. Le projet de la ZAC d'Echenilly nous l'avons quand même largement remanié en y mettant beaucoup plus de vert que ce qui était prévu à l'origine, donc nous avons bien pris en compte le contexte environnemental.

Après notre projet, effectivement, n'est pas le même que le vôtre, c'est ainsi.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Pour vous reprendre, vous parlez de densification du cœur de ville. Une des zones les plus peuplées de Saint-André, c'est vers l'hôpital, route d'Auxerre. Au début du mandat, il y avait un grand verger vers l'ancien PMU, rue Guy Moquet. On a décidé d'y faire une résidence étudiante, alors que franchement, on aurait pu garder cet espace vert pour tous les habitants. Ça aurait été une sacrée respiration. Ces erreurs, je ne sais pas si vous les referez encore aujourd'hui, en tous les cas, elles nous ont marquées.

Madame le Maire

Vous participez aux travaux sur la révision de notre PLU, vous savez bien qu'on a justement essayé de préserver au maximum tous les espaces verts qui restent dans notre cœur de ville pour éviter que ça se reproduise. Les documents d'urbanisme de l'époque le permettaient et vous savez qu'un maire ne peut pas s'opposer à un projet d'urbanisme si le PLU le permet. C'est illégal. Donc, à partir du moment où on n'a pas les moyens de s'opposer, on est obligé d'accepter un permis qu'il nous plaise ou non, c'est bien le problème.

Monsieur Alain BALLAND

Je m'aperçois que finalement au fil du temps, vos intentions sont toujours les mêmes et c'est normal, vous suivez votre cap et vous avez dit tout à l'heure qu'on suivait notre cap.

Simplement, je voudrais faire remarquer que si on avait laissé filer les dépenses de fonctionnement et si on avait emprunté, on ne serait pas aujourd'hui dans la même situation. C'est-à-dire qu'on rencontre

une difficulté pour équilibrer les dépenses de fonctionnement, mais on a aussi la possibilité d'emprunter ce qui n'aurait pas été le cas si on avait laissé filer les deux choses.

En ce qui concerne la ZAC d'Echenilly, je sais que ça a toujours été une difficulté, enfin, par rapport à votre façon de voir les choses après-coup. Sachant que quand on lance quelque chose, c'est plus facile de dire que ça ne va pas avec du recul.

En ce qui concerne la ZAC d'Echenilly, vous vous focalisez uniquement sur le côté environnement. C'est vrai qu'on avait remarqué d'ailleurs aux dernières élections municipales que vous étiez passé du rouge intense au vert intense.

Vous oubliez complètement un sujet qui est très important, c'est le manque de logements dans notre pays et la crise du logement actuel. Si personne ne construit de logements, où est-ce qu'on va aller ?

Il y a un vrai problème avec cette urgence, vous savez que c'est une urgence et ça va passer en urgence numéro un au niveau de l'État.

En ce qui nous concerne, je parle pour la partie qui me concerne plus directement et puis un peu aussi pour la partie suivante depuis 2020. Nous avons eu 2 priorités : le logement, avec des constructions. Vous nous avez dit que c'est de la bétonisation, mais il y a un réel besoin de logements.

Et puis tout ce qui concerne la jeunesse ; la cuisine centrale, le centre de loisirs, les équipements sportifs et maintenant la crèche.

Là où vous dites que nous n'avons pas la vision, moi je peux vous dire que globalement j'ai l'impression de suivre tout à fait le même fil depuis des années. Je pense que c'est le cas aussi depuis le changement de municipalité et je pense que globalement nous avons fait la politique pour laquelle nous avons été élus et nous ne souhaitons pas faire la politique de l'opposition. Merci de votre attention.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Quand on veut protéger les gens, il faut protéger la planète. Si la planète n'est plus vivable, ça ne sert à rien de revendiquer des meilleures conditions de vie si on est sur une planète qui est invivable. Donc ça me paraît normal pour quelqu'un qui défend les idéaux que je défends, de défendre la planète.

Pour ce qui est de l'endettement de la commune, il y a un juste milieu. C'est cité dans le budget, on doit être à 70 € d'endettement par personne, la moyenne nationale c'est 800 €, donc on est 10 fois moins endettés que les autres. Là, on n'est pas endetté, on pourrait largement supporter un endettement supplémentaire, ou alors toutes les autres communes n'ont rien compris. Donc il y a forcément un juste-milieu, que là on n'a pas trouvé.

Madame le Maire

Vous voyez cette année, on a plus de dépenses de fonctionnement que de recettes. Donc si effectivement, on rajoute un important remboursement de la dette, ça nous amènera vers le négatif.

**Vote : 27 voix pour
5 voix contre (MMES ROGE, GARET, MM.
CORNEVIN, LAROCHE et BALLANFAT)**

M57 FONGIBILITES DES CREDITS

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIERE RSAI A TEMPS NON COMPLET ET D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF DU POLE CULTUREL A TEMPS NON COMPLET

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

Madame Patricia ROGE

Du coup, cette infirmière RSAI, c'est en fait pour les établissements d'accueil petite-enfance 0-6 ans. Est-ce qu'elle pourrait du coup intervenir dans le cadre des classes de maternelle ?

On a eu des échanges avec les équipes qui avaient peut-être besoin de formation, notamment concernant le change.

Vous l'avez dit tout à l'heure, on accueille aujourd'hui des enfants qui ne sont pas encore autonomes. Pouvant peut-être aussi les accompagner s'ils ont besoin face à des difficultés d'inclusion de certains enfants, de problématiques comportementaux qu'ils repèrent.

Ce sont des choses qui ne sont pas forcément dans leur formation professionnelle. Peut-être que cette

personne pourrait, intervenir auprès des ATSEM par des formations. Je pense que c'est une demande et une attente.

Madame le Maire

Oui, tout à fait, ça pourrait être une personne ressource.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET RECRUTEMENT D'UN APPRENTI AFFECTE A L'EQUIPE ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT – PROPRETE DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX – ANNEES SCOLAIRES 2025-2026 ET 2026-2027

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

Madame Sylvie GARET

Je souhaite faire une remarque par rapport à l'apprentissage. Vous dites que c'est la voix d'or de l'insertion professionnelle, ce n'est pas la seule. Et puis pour l'apprentissage, c'est gagnant-gagnant pour les deux parties. Il faut que l'apprentissage puisse déboucher sur un contrat, de préférence en CDI et que ce ne soit pas pour pallier un manque de personnel.

Madame le Maire

L'idée, c'est effectivement d'essayer de former des jeunes et si ça se passe bien, et pour le jeune et pour la collectivité de les maintenir en place. Maintenant, il faut être deux, il faut que ça se passe bien des deux côtés.

L'idée c'est pour nous, d'améliorer les recrutements en prenant le temps de former quelqu'un qui ensuite, sera en capacité de répondre aux besoins de la collectivité. C'est vraiment dans cette optique-là qu'on prend des apprentis.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

Monsieur Florent BALLANFAT

Ce qu'on constate, c'est que depuis quelques années il y a des recrutements que l'on vote parce qu'on renforce un peu les équipes et ça nous paraît être dans le bon sens. Mais c'est aussi le signe à

mon avis, que ces postes-là, manquaient dans la durée pour pouvoir mener les politiques que l'on souhaite mener et faire en sorte que la politique soit tenable.

Alors, je n'étais pas élu dans les mandats précédents, mais ce que je constate, c'est qu'il y a eu une certaine compression du personnel un moment, dans la logique de maîtrise des coûts que vous rappelez régulièrement. Mais cette logique, elle ne paraît pas tenable sur le long terme, c'est pour ça qu'aujourd'hui vous êtes obligé de restructurer un peu les services et de recruter, mais c'est une bonne chose.

Madame le Maire

La logique que vous évoquez, elle est toujours d'actualité, mais on essaie d'adapter notre fonctionnement à l'évolution des besoins et donc les besoins ayant changé, c'est normal qu'on adapte notre fonctionnement.

Juste pour information, nous avons en ce moment un contrôle de la chambre régionale des comptes sur les dépenses, notamment de personnel donc je pense que nous serons amenés à en reparler prochainement dès qu'on aura des conclusions. Pour l'instant, on n'est pas encore à ce stade, je vous en parlerai plus tard.

Vote : unanimité

POLICE MUNICIPALE – CONVENTION A PASSER AVEC LA VILLE DE TROYES POUR DES SEANCES D'ENTRAINEMENT AVEC UN MONITEUR EN BATONS ET TECHNIQUE PROFESSIONNELLE D'INTERVENTION

(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)

Vote : unanimité

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) – AGENTS BENEFICIAIRES A COMPTER DE 2025

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE –
PARTICIPATION AUX MISES EN CONCURRENCE
ORGANISEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE EN VUE
DE SOUSCRIRE DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION
POUR LES RISQUES SANTE ET PREVOYANCE**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Madame le Maire

Il s'agit de s'associer à la consultation du Centre de Gestion. Nous verrons à l'issue de cette consultation si les propositions qui sont faites apportent satisfaction ou pas, ou si elles présentent un avantage par rapport à ce qui existe.

Nous pourrions ensuite discuter éventuellement de la participation financière de la collectivité, si besoin. Mais pour l'instant, on participe à la consultation et nous en reparlerons à l'issue.

Monsieur Florent BALLANFAT

Au dernier Conseil municipal, je vous avais félicité pour le choix que vous faisiez de participer à la mutuelle et à la prévoyance avec des contrats labellisés, donc là effectivement, c'est l'autre démarche. Il y a les 2 solutions pour les collectivités, c'est d'opter pour des contrats, négociés collectivement ou laisser la liberté à chaque agent de choisir sa complémentaire santé et son organisme pour la prévoyance.

Après, on va voir ce qu'il en ressort, je ne vais pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais ce qui me semble, c'est quand même que sur les contrats collectifs souvent ce qu'on constate, c'est que ce sont des grands groupes d'assurance ou alors de très grosses mutuelles qui ont un peu perdu l'esprit mutualiste qui répondent et qui ont tendance à casser les prix pour présenter une offre la plus séduisante possible vis-à-vis des collectivités.

Mais le risque, c'est que souvent ces contrats, qui sont déséquilibrés reviennent sur la table parce qu'il y a une renégociation. En cas de déséquilibre, c'est autorisé pour les prestataires, de revenir autour de la table des négociations et dans ce cas-là, les agents qui souhaitent avoir une participation dans le cadre de contrats collectifs, soit ils acceptent les hausses de cotisation, soit ils changent mais dans ce cas, ils n'ont pas le droit à la participation de la collectivité, donc c'est un risque qui peut arriver, mais effectivement, on verra ce qu'il en ressortira et on aura un débat à ce moment-là.

Madame le Maire

Oui, tout à fait. L'idée c'est de voir ce qui est proposé et puis on en rediscutera ultérieurement avec les agents du comité technique également.

Vote : unanimité

**RECOURS A DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS
DU SERVICE PUBLIC A L'OCCASION DE
L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS COMMUNALES –
CONVENTION TYPE**

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

Madame le Maire

Il s'agit surtout de proposer un cadre légal pour protéger les bénévoles qui nous accompagnent dans différentes manifestations si jamais il y avait un problème d'accident, pour qu'ils puissent être assurés par la collectivité dans le cadre de cette intervention bénévole.

Madame Patricia ROGE

Oui, effectivement, si vous dites les protéger, je veux bien l'entendre, mais en tant que bénévole moi-même engagée dans une association j'étais un peu surprise à la lecture de cette convention.

On ne voit que des engagements pour les bénévoles, on ne voit pas l'apport, la contrepartie du bénévolat. Qu'est-ce que ça apporte aux gens ? Pourquoi il s'engagerait là-dedans ?

Il y a même un terme qui m'a fait un peu bizarre « le bénévole est placé sous l'autorité » ça me paraît non approprié parce que ce n'est pas forcément le terme, ce n'est pas un salarié justement.

C'est peut-être juste une impression, mais à la lecture on a l'impression d'être face uniquement à un besoin de main d'œuvre gratuite, qui pourrait en être assurée par des vacations occasionnelles. On le verra après, il y a une convention 13 sur le BAFA, où l'on comprend bien les deux parties.

Là, on ne voit pas la partie et on a vraiment l'impression que ça s'adresse à un salarié. Il y a quelque chose dans la formulation qui est un peu étrange.

Madame le Maire

Oui, c'est peut-être notre juriste qui a une formulation un peu particulière. Mais l'idée, c'est vraiment d'assurer nos bénévoles.

Madame Patricia ROGE

Ce n'est pas noté ça et justement une convention comme ça, je ne la signe pas.

Madame le Maire

En fait, c'est vraiment pour les protéger. On vous sollicite tous autant que vous êtes régulièrement

pour les différentes manifestations et on n'a jusqu'alors jamais eu d'accident et j'espère que ça va durer comme ça. Mais si jamais un jour, il y avait un problème, on est complètement en dehors des clous puisque étant donné qu'on n'a pas de convention. L'idée, c'était simplement de mettre un cadre en cas de problème et pour moi le problème il est surtout au niveau de l'assurance.

Madame Patricia ROGE

Peut-être reformuler ça différemment, je ne sais pas, parce que ça fait vraiment main d'œuvre gratuite. A la lecture, ce n'est pas bon. En tant que bénévole, ce n'est pas bon.

Madame le Maire

C'est le problème des documents rédigés par le service juridique. Ils ne font pas trop de poésie. Mais je prends note de votre remarque.

Vote : unanimité

ACCUEIL DE STAGIAIRES BAFA – CONVENTION TYPE

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Madame Patricia ROGE

Vous allez dire que je suis pénible, j'ai encore une petite remarque sur la convention. Bien que celle-ci soit bien carrée, chacun trouve sa partie, c'est impeccable.

Mais à l'article 8, « le stagiaire s'engage à respecter les différentes règles de sécurité, de moralité et d'organisation », le mot moralité, encore une fois, me pose question. C'est une notion totalement abstraite. Je trouve que là, justement, juridiquement elle est complètement sujette à interprétation. La moralité, ce sont les notions de bien et de mal, je crois qu'ici, on devrait plutôt être dans le juridique qui est induit par la loi.

Là justement, le terme est étrange parce que vous allez avoir du mal à renvoyer quelqu'un pour une question de moralité. C'est peut-être aussi à voir avec le juriste, parce que c'est étrange cette histoire de moralité.

Ce n'est pas défendable, en fait, s'il y a quoi que ce soit, vous ne pourrez pas le défendre.

Madame le Maire

J'en prends note. On verra avec le juriste.

Monsieur Sébastien LAROCHE

Comme vous le dites dans le rapport, la formation BAFA est constituée de 3 stages. Un stage théorique de 8 jours, suivi d'un stage pratique de 14 jours dans une structure d'accueil et enfin, un stage d'approfondissement de 6 jours. Au-delà d'une

formation à l'animation, le BAFA, c'est aussi un moyen pour les jeunes de s'engager, de s'émanciper et de prendre responsabilité dans la cité.

Je ne remets pas en cause cette convention qui permet à la commune d'accueillir un stagiaire BAFA pour son stage pratique de 14 jours dans une structure d'accueil collective de mineurs. Cependant, de la philosophie générale de ce projet, il serait juste d'inclure une dimension « engagement, citoyenneté ». Il serait souhaitable que ce stagiaire et la commune contractualisent des engagements des deux côtés.

Du côté de la commune, celle-ci s'engage à l'accueillir pour le stage pratique comme le stipule cette convention. Mais aussi, pourquoi pas lui payer ses 2 stages théoriques ?

On connaît le coût des formations et du stage de base et du stage d'approfondissement.

Du côté du stagiaire, cet engagement, cet apprentissage de la citoyenneté ne se fait pas un engagement au long cours et qui dans cette optique ne peut être ponctuel, et pourquoi pas évoluer vers un emploi pour sortir de cette tâche bénévole et pour donner à sa mission une dimension davantage prise au sérieux ou alors aller vers, comme on en a parlé tout à l'heure dans le rapport n°12, des vacances occasionnelles à l'occasion de telle ou telle animation culturelle.

Cela est aussi l'occasion pour nous de vous rappeler que toute cette notion d'engagement de la jeunesse d'un point de vue sociétal et d'un point de vue de la commune aussi, pourrait être discuté dans le cadre d'une commission sociale. Je vous remercie.

Madame le Maire

Je ne vais pas revenir sur les stagiaires BAFA, il y en a un certain nombre qui travaillent chez nous. Par la suite, vous le savez, on est un peu dans la même optique que tout à l'heure. Pour une grande part, il s'agit d'une activité temporaire pour ceux qui poursuivent des études et qui s'orientent différemment. Ils ne vont pas se diriger vers la filière animation donc on a différents profils sur ce type de formation, contrairement à l'apprentissage.

Vote : unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

**Vote : unanimité
+ non-participation des élus membres
des associations**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES
ASSOCIATIONS RECEVANT PLUS DE 23 000 €
DE SUBVENTION**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC
L'AURORE**

(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)

Madame Patricia ROGE

Dans les demandes d'autorisation de débit de boissons temporaires, on lit « toute buvette doit être déclarée en mairie, leur nombre est limité à 10 par an pour les associations sportives et 5 pas an pour les autres associations ». Je ne comprends pas. Ça doit être là depuis longtemps.

Madame le Maire

Exactement.

Madame Patricia ROGE

Je vous le signale parce qu'un jour, il peut y avoir une association qui demande pourquoi elle n'a pas 10 buvettes.

Madame le Maire

Souvent les buvettes, elles vont avec les matchs ou les choses comme ça et il y a plus de manifestations dans les associations sportives que dans les autres.

Madame Patricia ROGE

Je pense que ça devait être ça à l'origine.

Madame le Maire

Mais je pense comme vous.

Madame Patricia ROGE

Peut-être à voir avec le juriste.

Madame le Maire

On me souffle que c'est une règle nationale.

Vote : unanimité

**ATTRIBUTION D'UN LOCAL DE RANGEMENT AU SAINT-
ANDRE FOOTBALL – AVENANT N°1 A LA CONVENTION**

(Lecture du rapport par M. Farid RAHMNIA)

Madame le Maire

Je vous précise qu'il s'agissait d'un bungalow qui était préalablement mis à disposition du FCMT, mais compte tenu de la liquidation qui était en place, le bungalow était forcément inaccessible puisque les biens qui se situaient à l'intérieur n'étaient pas notre propriété initiale du club, puisqu'ils étaient gérés par le liquidateur et donc pendant la durée de la procédure, le bungalow était neutralisé.

Donc, nous avons pu le récupérer maintenant qu'il est vidé. Nous le mettons donc à disposition du nouveau club puisque c'était son usage d'origine.

Vote : unanimité

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION
« DES CRIMES ET DES LIVRES »**

(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)

Vote : unanimité

**SUBVENTIONS A VERSER AU SAINT-ANDRE FOOTBALL ET
AU RUGBY CHAMPAGNE SAINT-ANDRE, POUR LEURS
PARTICIPATIONS AUX SECTIONS SPORTIVES FOOTBALL ET
RUGBY DU COLLEGE DE LA VILLENEUVE**

(Lecture du rapport par Mme Sylvie QUINTART)

Madame Sylvie Gare

Nous avons une interrogation. Il s'agit du collège donc normalement le collège dépend du Département. Comment se fait-il que la ville donne une subvention ?

Madame le Maire

Ce ne sont pas des heures de sport du collège. Les élèves sont libérés pour pouvoir assister aux heures de la section sportive. Ils sont en fait, sous notre responsabilité dans notre structure. C'est une convention tripartite qui est faite comme ça.

Ce n'est pas du temps scolaire, contrairement par exemple, aux sections européennes. Mais là, on est vraiment sûr de l'activité extrascolaire.

C'est bizarre, mais c'est prévu comme ça dans la convention. Je peux interroger les services du Département pour y voir plus clair, si vous le souhaitez.

Je poserai la question au Conseil Départemental la prochaine fois que j'irai, mais jusqu'alors ça s'est toujours présenté comme ça. Le Département n'est même pas signataire de la convention puisque les élèves sont en dehors du collège. Pendant ce créneau ils sont au complexe Bianchi ou au stade d'Echenilly, donc ils sont dans nos structures c'est pour ça qu'il y a une convention avec la ville. Il y a la ville, le club et le collège, mais pas le Département.

Monsieur Sébastien LAROCHE

Sur la subvention en elle-même, je pense que rien ne nous oblige.

Madame le Maire

Elle est comme ça. Le problème c'est que c'est un modèle de convention qui ne vient pas de la mairie. Elle émane de la fédération et l'éducation nationale conjointement.

Vote : unanimité

SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS DRYATES POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITES SPORTIVES REALISEES PENDANT LES VACANCES D'HIVERS 2025, AU CENTRE DE LOISIRS

(Lecture du rapport par Mme Selda DEMIR)

Vote : unanimité

CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

(Lecture du rapport par M. Farid RAHMNIA)

Vote : unanimité

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GARDE D'UN ANIMAL MIS EN FOURRIERE

(Lecture du rapport par M. Farid RAHMNIA)

Vote : unanimité

MISE EN PLACE DE LA VIDEOVERBALISATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)

Madame le Maire

Je voudrais vous préciser que ce dispositif est réclamé depuis longtemps par les parents d'élèves aux abords des écoles et par les habitants du quartier Maugout pour les rodéos deux-roues. Nous avons un certain nombre de démarches administratives à faire avant de pouvoir le mettre en place.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Le problème est que l'on effectue le travail de la police nationale. Nos policiers municipaux au lieu de se focaliser sur des missions sur le terrain, vont être en partie derrière des écrans.

Ensuite, il est précisé dans le rapport que la vidéoverbalisation aux abords des écoles n'est qu'une première étape. On peut comprendre qu'autour des écoles il y ait un sujet, même si on pense que ça devrait être de l'ordre de la police nationale.

Mais là on nous parle d'une généralisation. Partout où il y aurait des caméras, il y aurait ensuite la vidéoverbalisation, donc ça veut dire encore plus de policiers municipaux derrière les écrans.

On pense que ce n'est vraiment pas le rôle d'une commune de faire de la sécurité routière. Pour le coup, les missions de police municipale vont changer de nature et nous pensons que ce n'est pas souhaitable.

Autant, elle peut avoir une utilité qu'on ne remet pas en cause alors que là elle va faire de la sécurité routière à la place de la police nationale. Quelque part, on met le doigt dans un engrenage qui ne va pas s'arrêter.

Madame le Maire

D'un autre côté, on est bien obligé d'assurer la sécurité aux sorties des écoles et on voit qu'aujourd'hui, c'est quand même l'anarchie que ce soit sur les déposes minutes ou sur les parkings situés à proximité.

On a beau essayer de faire passer des messages aux parents, puisque ce sont des parents d'élèves qui sont là, on n'y arrive pas. Quand notre police est présente sur place, ça fonctionne bien, dès qu'elle tourne les talons, ça ne fonctionne plus.

Du coup sur les abords des écoles on a une vraie demande des parents et on ne peut pas mettre des agents partout. Donc là, l'idée c'est de marquer un peu les esprits. Normalement, quand on se sera fait verbaliser une ou deux fois, on fera peut-être attention

à la manière dont on se gare. On peut l'espérer en tous cas.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Dans le même fil, qu'il y ait une demande, je comprends bien, c'est dans l'air du temps mais, pourquoi pas à ce compte-là mettre la police nationale derrière les caméras ? C'est une mission de service public. On en arrive à ça aujourd'hui et c'est d'ailleurs au moment où on a commencé à installer des caméras partout en France, qu'on a mis en œuvre la RGPP la Réforme Générale des Politiques Publiques qui a supprimé des milliers de postes de policiers. Maintenant on rattrape le coup avec les polices municipales qui sont aux frais des contribuables.

Madame Sylvie GARET

En fait, nous ne sommes pas contre la sécurité, bien au contraire. Mais il faudrait peut-être aussi voir s'il y a d'autres moyens. On ne va pas faire le débat ce soir, mais effectivement il y a certainement d'autres moyens que la vidéosurveillance.

Moi la question que je me posais c'est, est-ce qu'il a déjà été fait un bilan des systèmes de vidéoverbalisation dans d'autres communes ? Par exemple, Troyes l'applique dans certains quartiers. Est-ce que ce qu'on a déjà eu un bilan de cette vidéoverbalisation ?

Madame le Maire

Ça marche assez bien.

Regardez par exemple, sur les points d'apport volontaire, on a mis des caméras et on verbalise régulièrement. On a quand même une baisse importante de dépôts sauvages, donc les effets sont mesurables.

À Saint-André, la seule référence qu'on puisse avoir c'est ce qu'on fait au niveau des dépôts sauvages qu'on traite un peu différemment puisque là, sur la vidéoverbalisation on va être sur la visualisation en instantanée, alors que pour les dépôts sauvages, on fait un dépôt de plainte et la police nationale ensuite vient faire réquisition de nos images pour identifier la personne. Finalement, on arrive à la verbalisation donc ça fonctionne plutôt bien.

Une fois que ça se sait qu'on est verbalisé quand on fait un dépôt là, on n'en constate moins. Je ne dis pas qu'il n'y en a plus, il y en a toujours un peu mais il y en a beaucoup moins.

Au début, avant que les procédures soient arrivées jusqu'au bout, on a déposé plusieurs plaintes contre les mêmes personnes et une fois qu'ils ont reçu les convocations ça s'est arrêté.

L'idée, c'est vraiment d'améliorer la sécurité, notamment des enfants aux abords des écoles et de

l'ensemble des habitants.

Monsieur Alain BALLAND

Les images de nos caméras sont visionnées par la police nationale en direct et il y a une répartition des rôles entre la police nationale et la police municipale.

La police nationale intervient sur les problèmes de sécurité, et notre police municipale intervient sur les problèmes tout à fait locaux. Si quelqu'un sortant de l'école Montier la Celle tourne à gauche alors que c'est interdit de tourner à gauche, ça sera bien sur l'intervention de la police municipale et pas la police nationale.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Dans le rapport, c'est marqué « un relevé exhaustif et systématique de toutes les infractions sera réalisé depuis les locaux de la police municipale dans des cas d'infractions délibérées des règles », peut-être que je n'ai pas compris, ils ne vont pas visionner les caméras que dans les locaux de la police municipale ?

Madame le Maire

Non, toutes nos images sont visibles en permanence par la police nationale mais elle s'en sert à d'autres fins. Par exemple, si on a un signallement d'une personne dangereuse ou d'une personne recherchée ou poursuivie, la police nationale prend la main sur nos caméras pour essayer de suivre cette personne mais c'est complètement indépendant de la mission dont on parle aujourd'hui.

Les caméras sont en place donc s'il y a un besoin pour des raisons de sécurité publique plus vaste que ce qui concerne uniquement le périmètre que nous on vise, c'est la police nationale qui regarde les images.

Monsieur Raymond BRUNET

Il y a des communes qui ajoutent à ces caméras un haut-parleur. C'est pas mal ça, je trouve qu'on peut discuter directement avec la personne qui est en défaut.

Madame le Maire

Nous n'avons pas ça. L'idée, c'est vraiment d'essayer d'améliorer la situation.

Vote : 27 voix pour

5 abstentions (MMES ROGE, GARET, MM. CORNEVIN, LAROCHE et BALLANFAT)

**ACQUISITION DE LA PARCELLE BH 173 – TROTTOIR RUE
DES PITUITES**

(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)

Vote : unanimité

**TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE PAUL MAITROT –
LOCATION DE BATIMENT PREFABRIQUE – AUTORISATION A
LANCER ET ATTRIBUER LE MARCHÉ**

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

Vote : unanimité

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT – LONGUEUR
DE LA VOIRIE COMMUNALE**

(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)

Vote : unanimité

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES – RAPPORT ANNUEL 2024**

(Lecture du rapport par M. André MAITROT)

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

**TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DE LA COMPETENCE
EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE
DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE
COMMUNALE
EXAMEN DU RAPPORT D'EVALUATION FINANCIERE DU
TRANSFERT ADOPTE PAR LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES ET RESSOURCES
TRANSFEREES LE 26 FEVRIER 2025**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

**Vote : 27 voix pour
5 abstentions (MMES ROGE, GARET, MM.
CORNEVIN, LAROCHE et BALLANFAT)**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA
COMPETENCE DONNEE A MME LE MAIRE PAR
APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Mme le Maire

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous
souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE À 21 h 35

La Secrétaire de Séance,

Mme ERCAN

Myriam



La Maire,

Catherine LEDOUBLE